

de régie interne a été l'objet. Tous les commentaires de mon très honorable ami ont porté cependant sur des événements postérieurs à la réunion du Parlement et à la constitution de la Chambre des communes. Une chose que je voudrais bien faire comprendre en ce moment aux honorables membres, c'est que nous sommes réunis ici simplement à titre de membres du Parlement nouvellement élus, et que tant que nous n'aurons pas choisi un Orateur, la Chambre n'est pas régulièrement constituée ou en mesure de tenir des délibérations quelconque. Le voudrais-je, que je ne pourrais pas agir comme mon très honorable ami me le conseille, c'est-à-dire prendre l'engagement, au nom du Gouvernement, de suivre plus tard une certaine ligne de conduite à la Chambre des communes, quand elle sera régulièrement organisée.

Ainsi que tous les honorables membres le savent, c'est la coutume que l'Orateur de la Chambre des communes reste en fonctions pour certaines fins, jusqu'au choix d'un nouvel Orateur.

Le très hon. M. BENNETT: La loi le prévoit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, la loi le prévoit. Comme mon très honorable ami le sait bien, l'Orateur qui était en fonctions du temps qu'il était premier ministre n'a pas été réélu à la Chambre des communes et, à ma connaissance, il n'est pas venu à Ottawa depuis les élections générales. Il est fort possible que la présence de l'Orateur eût pu assurer une meilleure sauvegarde des privilèges de la Chambre, dont la violation a été grande, à en croire mon très honorable ami. Je signale simplement la chose, pour le cas où les honorables membres voudraient tenir compte de la circonstance.

Je ne trouve pas du tout à redire à ce que le très honorable chef de l'opposition et mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) aient signalé des incidents survenus avant la réunion du Parlement. Mais je prie maintenant les honorables membres, avant de voter sur le choix de l'Orateur, de ne pas juger l'honorable membre dont j'ai proposé le choix, par les événements qui ont pu se passer avant l'ouverture de la session et avant qu'il devienne Orateur, mais d'attendre qu'il entre en fonctions. Permettez-moi d'ajouter que, si je n'avais pas la plus grande confiance dans l'impartialité et l'équité de l'homme que j'ai choisi, je ne songerais pas à un instant à engager la Chambre à voter immédiatement la nomination. Mais j'exprime sans la moindre hésitation ma conviction qu'une fois en fonctions, M. Casgrain se montrera le digne successeur des honorables

[Le très hon. Mackenzie King.]

membres qui ont rempli le haut poste d'Orateur avec une grande dignité et une grande impartialité.

Le très hon. M. BENNETT: La discussion a ici parfaitement sa raison d'être. Le débat a été très long en 1852 et plusieurs députés ont pris la parole, et la chose s'est répétée en 1895. Après les mises au point que vient de faire le premier ministre je suis disposé à ce que la motion soit adoptée sur division. Je remercie le très honorable premier ministre de nous avoir donné l'assurance que les minorités, dans une Chambre qui n'est pas encore organisée, peuvent s'attendre à une protection raisonnable et à une application impartiale des règles, écrites ou non qui règlent la conduite et le décorum de la Chambre. Toutefois, cela reste en marge de l'atteinte aux privilèges de la Chambre. Un comité devrait, en temps et lieu, étudier cette question, et je me charge de le rappeler à l'attention de la Chambre. Au moment du vote j'accepterai que la motion soit adoptée sur division, vu les remarques que le très honorable premier ministre a faites avec tant d'à propos, si je puis m'exprimer ainsi, à la Chambre.

(Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée sur division, et l'honorable Pierre-François Casgrain, député de la division électorale de Charlevoix-Saguenay, dûment élu président de la Chambre.)

L'honorable M. Casgrain est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable Ernest Lapointe.

M. l'ORATEUR s'exprime ainsi: Ladies and gentlemen of the House of Commons, it is with a real sense of gratitude that I accept, in all humility, the bestowal of this high honour. Yet, gratitude is here tinged with anxiety. So many distinguished gentlemen have graced this chair that I would falter before the prospect of succeeding them were I not, while truly conscious of my own unworthiness, given assurance by my knowledge of the genuinely fair and considerable attitude of my honourable colleagues in this house. Strengthened, therefore, by your enlightened advice and counsel; guided by the wise decisions of my eminent predecessors I dare hope to preside over the proceedings of this august assembly with impartiality and justice, to uphold British parliamentary traditions, to be, in truth, your worthy spokesman.

Long years of service in parliament have enriched my life with many precious and lasting friendships. I fully trust the future will bring the same pleasant experience with those